

AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 27

Juin 2008

LE VENEZUELA RIDICULISE LE PROCESSUS DE KIMBERLEY

Il se moque des comités indécis

Le « problème » du Venezuela a tout d'abord mis à l'épreuve la volonté du Processus de Kimberley d'être un système de réglementation efficace dans la lutte contre les diamants de guerre. Il a dégénéré en un embarras et un triste échec. Après trois années d'hésitations diplomatiques, de fanfaronnades, de tergiversations et de confusion, le Processus de Kimberley est arrivé à moins que rien pour obliger le Venezuela à se conformer aux règles et règlements de l'organisation.

Le Venezuela était un membre fondateur du Processus de Kimberley. En mai 2003, trois ministères du Venezuela – Énergie et Mines, Finances et Commerce – ont émis simultanément des séries de règlements qui rendaient la production de diamants du Venezuela compatible avec les normes du PK. Pendant environ un an, le système a fonctionné : le Venezuela a présenté au Processus de Kimberley des statistiques trimestrielles sur le commerce des diamants bruts et des statistiques semestrielles sur la production, tel que demandé. En 2004, il a présenté un rapport annuel, exigé de tous les participants du PK. En janvier 2005, le ministère des Mines et de l'Énergie a été scindé en deux, l'une des parties ne s'occupant que du pétrole, alors qu'un nouveau ministère de l'Industrie de base et de l'Exploitation minière s'occupait, entre autres, des diamants et des responsabilités du Venezuela à l'égard du PK. Peu après, le Processus de Kimberley a perdu contact avec le Venezuela.

Perte du contact radio

Le Venezuela n'a présenté aucune information statistique après le premier trimestre de 2005, et aucun rapport annuel. Pendant deux années, soit 2005 et 2006, les comités du Processus de Kimberley chargés de la surveillance, des statistiques et de la qualité de membre ont envoyé des courriels et des lettres à Caracas, et ont entrepris des démarches diplomatiques. On a demandé aux missions diplomatiques du Venezuela dans plusieurs pays de transmettre à leur gouvernement des messages faisant état des préoccupations croissantes. Rien n'a fonctionné, et bien que le Processus de Kimberley ait exclu la République du Congo et le Liban, et envoyé des missions correctives d'urgence dans des pays de l'Afrique sujets à des problèmes, il a semblé être complètement dérouté par le Venezuela.

En octobre 2006, Partenariat Afrique Canada a envoyé une équipe d'enquête au Venezuela, qui y a trouvé une scandaleuse combinaison d'incompétence, d'apathie et de corruption. PAC a publié son rapport en novembre 2006, juste avant la réunion plénière du PK à Gaborone, au Botswana. *The Lost World: Diamond Mining and Smuggling in Venezuela* montrait comment le gouvernement du Venezuela avait perdu la maîtrise de son industrie du diamant et tout intérêt à son égard. PAC estimait la production du pays à environ 150 000 carats par année, et pourtant le Venezuela n'avait officiellement exporté que 33 000 carats au cours des quatre années de son adhésion au Processus de Kimberley, et n'avait absolument rien exporté au cours des deux années précédentes.

L'équipe de PAC a toutefois été témoin d'activités minières dynamiques dans la région d'Icabarú, et a inspecté des concessions de diamants à Santa Elena de Uairén. Santa Elena, une ville frontalière qui offre un accès au Brésil et au Guyana, était l'endroit d'où la plupart des diamants du Venezuela quittaient le pays, disait

le rapport. Les diamants étaient acheminés par contrebande au Brésil puis au Guyana, où les chiffres relatifs à l'exportation de diamants ont monté en flèche ces dernières années. Le rapport de PAC décrivait un ministère des Mines vénézuélien complètement déconnecté de l'extraction de diamants qui se fait actuellement dans le pays, et décrivait des activités illicites d'achat de diamants faites au grand jour à Ciudad Bolívar. On y nommait des revendeurs brésiliens qui y font affaire et on y rapportait leurs commentaires sur des diamants qui partent vers le Guyana, les États-Unis et ailleurs. Le rapport déclarait que 100 % des diamants du Venezuela sortaient du pays en contrebande.

Le Processus de Kimberley n'a pas tardé à « agir ». En novembre 2006, au cours de la plénière du Botswana, à l'occasion de laquelle le rapport de PAC a été publié, il a été résolu de mandater une mission d'examen pour visiter le Venezuela dès que possible. Les équipes d'examen ne peuvent toutefois visiter le Venezuela ou tout autre pays sans en obtenir l'autorisation. C'est une question de coopération, sans mentionner les visas; le Processus de Kimberley s'est donc mis en mode diplomatique accéléré. La Commission européenne, qui présidait le PK en 2007, a entamé une série d'échanges diplomatiques avec la Mission du Venezuela à la CE, tout en disant à PAC que l'organisation n'aurait jamais dû diffuser son rapport publiquement. Le président du PK, Karel Kovanda, s'est rendu aux Nations Unies pour faire état de la réussite du PK, mais n'a pas réussi à obtenir une rencontre avec la délégation du Venezuela. Le Groupe de travail sur la surveillance du PK a envoyé des missives à Caracas. Le groupe de travail sur les statistiques a envoyé des missives. Le Comité de la participation, qui s'occupe des questions relatives à l'adhésion, a envisagé l'élaboration de mesures punitives susceptibles d'aller jusqu'à la dernière étape avant l'expulsion, mais une année plus tard, il n'avait rien fait. Les ambassades de plusieurs pays au Venezuela ont fait des recommandations au gouvernement, et l'on a demandé aux ambassades du Venezuela à l'étranger d'intervenir. Il ne s'est rien produit. Le Venezuela n'a pas répondu.

L'Angola entre en jeu

Alberto Fançony, un délégué principal de l'Angola à la réunion intersessions du PK à Bruxelles, en juin 2007, a fait un détour par le Venezuela, où il a réussi à faire comprendre l'urgence de la situation au gouvernement, amenant à la réunion le sous-ministre des Mines du Venezuela, Iván Hernandez. À ce stade, les ONG faisaient activement campagne en faveur de l'expulsion du Venezuela du PK. Il s'agissait de la première participation du Venezuela à une réunion du PK, et du premier contact entre le Venezuela et le PK depuis plus de deux ans. M. Hernandez a dénoncé Partenariat Afrique Canada, niant toute accusation. Il a dit que le Venezuela jouerait son rôle en tant que membre du Processus de Kimberley, mais qu'aucune mission d'examen ne pourrait confirmer la justesse de sa déclaration selon laquelle il n'y avait eu aucune production de diamants depuis plus d'une année. Cela constituerait une atteinte à la souveraineté du Venezuela, a-t-il dit.

Beaucoup de membres du PK on vu cela comme un geste d'ouverture et ont cru que le Venezuela céderait un jour, acceptant la nécessaire mission d'examen. Le président du PK a accueilli

ÉDITORIAL

Le Venezuela a tourné le Système de certification du Processus de Kimberley en dérision. Malgré deux années de silence de la part du Venezuela en 2005 et 2006, le PK n'a rien fait de plus que d'envoyer des lettres et des courriels dans le néant. Lorsque PAC a dépensé de l'argent et pris de grands risques afin de découvrir ce qui se passait au Venezuela, le président du PK a critiqué ses tactiques – on nous a dit que nous n'aurions pas dû produire un rapport public. Le scandale de plus en plus évident a effectivement fait sortir le Venezuela de sa coquille, mais on a permis à son représentant d'attaquer PAC impunément à l'occasion des réunions du PK, et ses promesses, brisées à maintes reprises depuis, lui ont donné droit à un respect flagorneur.

Autres Facettes a produit très peu d'éditoriaux au cours de ses six années de publication, mais il est temps de parler haut et clair de cette question. Le SCPK est un système volontaire. Personne ne force le Venezuela à en être membre. Si ce pays veut contribuer à la lutte contre les diamants de guerre qui ont ravagé l'Afrique, c'est bien. S'il veut être un membre respecté parmi les pays qui produisent des diamants et en font le commerce, c'est bien aussi. Mais il doit se conformer aux normes minimales du SCPK.

Manifestement, tout ce que le Venezuela a fait depuis les quatre dernières années a démontré le contraire. Il ne se préoccupe pas des diamants de guerre. Il ne se préoccupe pas de l'Afrique. Il ne semble même pas se préoccuper des diamants du Venezuela. Le Venezuela a démontré par ses gestes qu'il ne respecte pas le SCPK et ne peut satisfaire aux exigences de ses normes minimales relatives aux contrôles internes et aux exportations. Le SCPK a démontré que la diplomatie, les louanges et la procrastination ne fonctionnent pas.

Il est temps pour le Venezuela de cesser de faire perdre son temps au Processus de Kimberley, et pour le Processus de Kimberley de cesser de perdre lui-même son temps avec le Venezuela. L'ineptie du PK envoie un message désastreux aux autres pays pour qui la participation au PK coûte cher et exige beaucoup de temps. Le Processus de Kimberley doit maintenant expulser le Venezuela de ses rangs. Si le Venezuela désire se joindre à nouveau à la communauté des pays qui interviennent pour mettre fin au fléau des diamants de guerre, et lorsque qu'il voudra le faire, nous pourrions entamer de nouvelles discussions. Ceux qui préfèrent éviter les gestes trop durs devraient comprendre qu'en n'agissant pas maintenant, on plantera un gros clou dans le cercueil du Processus de Kimberley.

favorablement l'engagement renouvelé du Venezuela. Curieusement, on a maintenu la critique envers PAC et le Venezuela, qui était en état de non-conformité totale avec le Processus de Kimberley depuis plus de deux ans, a été louangé. On aurait pu considérer cela comme des propos diplomatiques compréhensibles si le Processus de Kimberley n'avait pas fustigé le Ghana au cours de la même période en raison d'allégations concernant des diamants de guerre sortis en contrebande de la Côte d'Ivoire. Durant le premier semestre de 2007, au moment même où le Venezuela levait le nez sur le PK et se fabriquait des excuses pour ne pas s'être conformé, le PK a envoyé plusieurs missions au Ghana. Au cours de cette période, chacune des exportations de diamants du Ghana a été examinée par des équipes d'experts étrangers à la recherche de diamants de guerre. Finalement, on n'en a trouvé aucun, mais le PK, dans les circonstances, avait été rigoureux et avait agi de manière responsable.

Deux poids, deux mesures

Certains ont fait valoir que le Venezuela devrait être traité différemment parce que même si des diamants faisaient l'objet de contrebande, il ne s'agissait probablement pas de diamants de guerre. « Il ne s'agit peut-être pas de diamants de guerre, a dit Ian Smillie, coordonnateur de recherche à PAC, mais les diamants russes et canadiens ne sont pas non plus susceptibles d'être liés à des conflits. Ce système n'a la force que de son plus faible maillon, et si la Russie et le Canada doivent se conformer aux normes du PK, le Venezuela le doit aussi. Nous avons talonné le Ghana pour de simples soupçons, mais nous sommes infiniment patients lorsqu'il s'agit du Venezuela, ne faisant que transmettre des notes polies. »

En novembre 2007, il y avait de plus en plus de pressions pour que le Venezuela accepte la visite d'une équipe d'examen. Des délégations africaines à la réunion plénière de Bruxelles ont pressé le sous-ministre Hernandez de lancer une invitation, lui disant que le PK pourrait aider le Venezuela à gérer ses systèmes et à les réparer s'il le fallait. M. Hernandez a encore une fois dénoncé PAC, mais a fini par accepter une visite d'examen. Le président de la CE, M. Kovanda, a de nouveau louangé le Venezuela, et le communiqué

de la réunion déclarait : « Le Venezuela a ratifié son engagement soutenu à l'égard du Processus de Kimberley et invité le président du Processus de Kimberley à diriger une visite au cours du premier trimestre de 2008. »

On a réuni une équipe d'examen, au sein de laquelle le Brésil, l'Angola, la CE, l'Inde et la Namibie étaient représentés, de même que l'industrie et les ONG. Les efforts répétés pour communiquer avec le Venezuela afin de fixer une date avant la fin de mars ont toutefois échoué. La communication a repris le 28 mars, par l'entremise de l'ambassade du Venezuela en Angola, qui a envoyé une lettre pour s'excuser du retard. Le Venezuela a alors déclaré que l'examen devrait se dérouler entre le 15 avril et la réunion intersessions du PK, le 17 juin. Le PK a fixé la date de début au 6 mai, et les membres de l'équipe ont commencé la planification. La présidence du PK, maintenant assurée par l'Inde, et d'autres comités ont passé une bonne partie du mois d'avril à essayer, en vain, de rétablir le contact avec le Venezuela. Le 6 mai est passé sans toutefois qu'on ne reçoive de nouvelles du Venezuela.

Le Processus de Kimberley et tous ses groupes de travail, paralysés par deux années de va-et-vient de la part du Venezuela ainsi que d'engagements, de promesses et d'inaction, se réunissent à New Delhi du 17 au 19 juin 2008. Le Venezuela est à l'ordre du jour, mais il n'y a alors aucune orientation précise. Le ministre Hernandez pourrait bien se présenter à nouveau, et si le passé est un indicateur de la fermeté du PK, il pourra probablement lancer une promesse ou deux sur la table et tenir le PK à distance pour une autre année ou plus.

Entre-temps, à la frontière

Entre-temps, dans la ville frontalière de Santa Elena, la contrebande de diamants vers le Brésil et le Guyana se poursuit. Une visite de PAC dans la région, en mai 2008, confirme les articles publiés plus tôt dans le *Newsweek* et le *Los Angeles Times*. L'exploitation minière des diamants continue, malgré les dénégations du gouvernement. Une équipe d'examen du Processus de Kimberley a visité le Guyana en 2007, mais n'a pas réussi à visiter les régions frontalières où il y aurait des activités de contrebande, selon un rapport de PAC (*Triple Jeopardy – Triplicate Forms and Triple*

Borders: Controlling Diamond Exports from Guyana, avril 2006). Elle n'a pas non plus donné suite à des reportages dans la presse guyanaise qui, en 2007, traitaient de la corruption généralisée au sein du système de contrôle des exportations du pays. PAC a demandé l'expulsion du Venezuela du Processus de Kimberley en 2006, espérant attirer l'attention sur ce problème, mais au cours de 2007, il a attendu, croyant qu'une attitude positive à l'égard du Venezuela valait mieux qu'une expulsion catégorique. Depuis mai 2008, toutefois, PAC réclame à nouveau l'expulsion du Venezuela hors du Processus de Kimberley.

Les rapports de PAC sont accessibles à :

<http://www.pacweb.org/f/index.php?option=content&task=view&id=20&Itemid=53>

ARRESTATION D'UN MARCHAND DE LA MORT Pris au cours d'une opération d'infiltration classique

Viktor Bout, l'un des marchands d'armes illicites les plus sinistres du monde, a été arrêté dans un luxueux hôtel de Bangkok, en mars 2008. Pendant des années, Bout, maintenant âgé de 41 ans, a été à la tête de la plus grande flotte privée d'avions Antonov, convoyant des armes, apparemment en toute impunité, de l'Europe de l'Est au Congo, à l'Angola, au Libéria et à d'autres zones de conflits de l'Afrique. Ses activités, qui englobaient un certain nombre de sociétés aériennes sans scrupules enregistrées dans plusieurs pays aux contrôles laxistes, s'étendaient aussi à l'Afghanistan et au Moyen-Orient, où l'on dit qu'il transigeait avec le **Hezbollah**, entre autres.

Bout a servi de modèle au personnage de Yuri Orlov, joué par **Nicholas Cage** dans le film hollywoodien *Seigneur de guerre*, en 2005. Dans le film, on montre « Orlov » échangeant des armes contre des diamants bruts en Sierra Leone de même qu'au Libéria.

Viktor Bout s'était enfui en Russie en 2002, lorsque le **gouvernement de la Belgique** et **Interpol** ont lancé un mandat d'arrêt international contre lui. Protégé de l'extradition par la constitution russe, Bout vivait dans le luxe, accordant à l'occasion des entrevues à la télévision russe. Sa cupidité a causé la perte de Bout. Il a été attiré en Thaïlande par une occasion de vendre des missiles à la **FARC**, le mouvement rebelle narcoterroriste colombien. L'arrestation s'est déroulée dans le cadre d'une opération classique d'infiltration, montée par la **United States Drug Enforcement Agency** (DEA). Il semble que la DEA ait agi indépendamment de la **CIA**, qui avait été incapable de mettre un terme aux activités de Bout, ou réticente à le faire, présumément parce que Bout avait fourni certains services au gouvernement des États-Unis en Iraq.

Douglas Farah, coauteur d'un livre sur Bout publié en 2007 (*Merchant of Death*, commenté dans *Autres Facettes* en octobre 2007), disait croire que Bout était finalement devenu embarrassant pour les États-Unis. « Il avait fait preuve d'une volonté de travailler avec des opposants directs des intérêts vitaux des É.-U., a dit M. Farah. En bout de ligne, cela a fait en sorte qu'au moins une partie du milieu policier et du renseignement des É.-U. en a fait une cible de haute priorité, ce qu'il n'avait pas été pendant de nombreuses années. »

En mai, les **procureurs fédéraux à New York** ont déposé une mise en accusation contre Bout, présumé avoir conspiré pour vendre des armes valant des millions de dollars à la **FARC** colombienne, qualifiée par les É.-U. d'organisation terroriste étrangère. Les procureurs ont allégué que les armes devaient « servir à tuer des Américains en Colombie ».

PROCÈS D'UN AUTRE SEIGNEUR DE GUERRE L'arrestation de Bemba lance un signal important

À la fin de mai 2008, la police belge a arrêté l'ancien seigneur de guerre congolais Jean-Pierre Bemba, peu après que la Cour pénale internationale (CPI), à La Haye, eût lancé un mandat d'arrestation contre lui. Bemba est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en tant que chef d'une milice, le Mouvement pour la libération du Congo, qui a commis des atrocités en République centrafricaine, en 2002-2003.

Les accusations portent sur des allégations de viols collectifs, utilisés comme tactique terroriste par Bemba pour appuyer le gouvernement de la République centrafricaine de l'époque. Luis Moreno-Ocampo, procureur de la CPI, a déclaré : « Il n'y a pas d'excuses pour des centaines de viols, il n'y a pas d'excuses pour le viol d'une petite fille sous les yeux de ses parents, il n'y a pas d'excuses pour un chef qui ordonne, autorise ou tolère que ses troupes commettent des viols et des pillages. »

Ironiquement, Bemba a été accusé de crimes de guerre dans un pays voisin au lieu de son propre pays, où il a financé une guerre civile brutale pendant de nombreuses années. La grande part des fonds de Bemba ont été tirés de l'exploitation illégale des diamants, ce qu'ont documenté deux rapports détaillés de Partenariat Afrique Canada : *Monnaie forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins* (2002) et *Les diamants en République centrafricaine : Commerce, évaluation et blanchiment* (2003).

Bemba contrôlait de vastes régions du nord-est de la RDC pendant la guerre de 1998-2002 dans le pays. À la suite de l'accord de paix qui a mis fin à la guerre, il a été l'un des quatre vice-présidents du pays, dans un Congo réunifié, mais s'est fait battre par Joseph Kabila aux élections de 2006. Bemba vivait en Belgique depuis 2007.

Les rapports de PAC sont accessibles à :

<http://www.pacweb.org/f/index.php?option=content&task=view&id=20&Itemid=53>

Publication d'un examen des contrats d'exploitation minière en RDC

Le gouvernement de la République démocratique du Congo a publié le rapport final de sa Commission de revisitation des contrats miniers, en mars, recommandant que les contrats entre le gouvernement et plusieurs grandes sociétés minières soient renégociés. L'examen a débuté en 2007, sous l'égide de la commission ministérielle qui a étudié plus de 60 contrats signés dans la confusion qui régnait au cours de la guerre civile. L'objectif était de déterminer quels contrats il fallait annuler ou renégocier.

Une coalition de plus de 30 ONG congolaises et internationales s'est dite préoccupée de savoir si le gouvernement allait agir ou non suivant les recommandations de la commission, et a demandé que les négociations futures soient entièrement transparentes et responsables. On trouvera le rapport de la commission à <http://www.miningcongo.cd/>. On trouvera de l'information connexe et des réactions à http://www.miningwatch.ca/index.php/?/224/public_of_drc_review

VEILLE MÉDIAS

En mars, le négociant néerlandais de bois d'œuvre **Guus Kouwenhoven** a été acquitté par une cour d'appel néerlandaise des accusations qui pesaient contre lui pour la vente d'armes à l'ancien président du Libéria, **Charles Taylor**. Kouwenhoven avait été accusé, en 2006, d'avoir échangé des droits d'exploitation forestière au Libéria contre des armes, contrevenant ainsi à un embargo des Nations Unies. Les juges ont déclaré que Kouwenhoven, président de l'Oriental Trading Corporation de 2000 à 2003, avait été acquitté en raison d'un « manque de preuves fiables sur lesquelles fonder les accusations. »

En mars, le *Village Voice* a repris une série d'articles parus dans *The Australian* et qui jettent un doute sur bon nombre des détails contenus dans le célèbre livre d'**Ishmael Beah**, *Long Time Gone*, dans lequel il raconte sa vie en tant qu'enfant soldat en Sierra Leone (voir le compte rendu dans *Autres Facettes*, février 2008). Un examen détaillé des dates, des lieux et des événements donne à croire que la majorité du livre pourrait avoir été imaginée. L'article cite l'éditrice états-unienne **Janice Harayda**, qui dit : « Il me semble que le livre de M. Beah a bénéficié d'un examen beaucoup moins minutieux qu'il ne l'aurait mérité... Les gens pensent que si l'on remet le livre en question, on remet en question le fait que le problème des enfants soldats est une tragédie. Ce sont des questions distinctes. »

En avril, la société diamantaire namibienne **Namdeb** a découvert autre chose que les diamants qu'elle cherchait sur les fonds marins. Ses explorateurs ont trouvé les restes de ce qui serait la plus vieille épave jamais trouvée en Afrique subsaharienne. L'épave contenait des milliers de pièces d'or portugaises et espagnoles, des canons et des instruments de navigation. La société a présumé qu'il s'agissait d'un bateau portugais, peut-être lié à l'explorateur **Bartolomeu Dias**, disparu en 1500, après avoir été le premier explorateur européen à trouver le Cap de Bonne-Espérance. Certaines des pièces d'or ont ensuite été datées de 1525, ce qui signifie que l'épave ne pouvait être celle d'un bateau de Dias.

En décembre dernier, une commission d'enquête menée sur des sites où sévissaient des émeutes, dans les mines de **Koidu Holdings**, dans le district de Kono, en Sierra Leone, a blanchi la société de toute accusation, et conséquemment, le gouvernement a ensuite levé sa suspension

de la plupart des activités de la société minière. En mai, la **Campaign for Just Mining**, une coalition de la société civile de la Sierra Leone, a exprimé ses préoccupations profondes concernant cette décision, réclamant que le gouvernement en explique les raisons et affirmant que cela « pourrait être interprété comme une tentative éhontée du gouvernement pour tromper la nation. »

LES MILLIONS MANQUANTS DE TAYLOR

Le procès pour crimes de guerre de Charles Taylor a entamé son quatrième mois en mai 2008, et les procureurs ont continué leurs recherches pour trouver les millions manquants de l'ancien président. Le procureur en chef de la Cour spéciale pour la Sierra Leone, Stephen Rapp, a dit aux journalistes qu'on avait trouvé des documents comptables reliés à deux comptes bancaires au nom de Taylor à la Citibank à New York. « Ces comptes ont été fermés, et 375 millions de dollars au total ont été transférés, au fil du temps, de ces comptes à d'autres comptes bancaires, aux États-Unis et ailleurs, » a rapporté Stephen Rapp au cours d'une entrevue avec l'agence Reuters. Les comptes ont été fermés en décembre 2003, a-t-il ajouté, plusieurs mois après que Taylor eut quitté la présidence.

« Les sommes sont vraiment impressionnantes, a dit M. Rapp. Il semble qu'au moins 80 % des recettes du Libéria – tirées du bois d'œuvre, de l'argent, du *ship money* (registre des navires à pavillon libérien), des douanes et d'autres sources – aboutissent dans les comptes privés de Taylor... On lui aurait remis les recettes douanières à la fin de la journée. Certains exemples montrent que près de deux millions de dollars pouvaient être payés au Trésor public le matin et que l'après-midi même, ce même montant exact – \$1 999 975 – était versé au compte de Taylor. »

Les avocats de Taylor ont nié ces allégations. La Cour spéciale paye leur facture — estimée à 100 000 \$ par mois — parce que Taylor a prétendu être indigent.

Côte d'Ivoire : Les diamants de guerre subsistent

Du 21 au 25 avril, une mission conjointe du Processus de Kimberley et des Nations Unies a étudié l'état de la production de diamants en Côte d'Ivoire. L'équipe a visité les régions d'exploitation de mines de diamants de Séguéla, Bobi, Tortiya et Korhogo, et a découvert que l'extraction à grande échelle des diamants se poursuivait,

malgré un embargo des Nations Unies. On a estimé qu'au moins 5 000 personnes travaillaient dans les mines, et ce nombre pourrait s'élever jusqu'à 20 000.

Les diamants, qui se trouvent dans des régions dominées par les rebelles des *Forces Nouvelles*, préoccupent le Processus de Kimberley depuis plus de deux ans, puisque ce sont les seuls spécimens actuels de diamants de guerre en Afrique. L'équipe n'a pas rencontré les gouvernements des pays voisins ni le personnel de leurs ambassades à Abidjan. Conséquemment, elle n'a pas eu la possibilité de discuter des problèmes liés à la contrebande de diamants de la Côte d'Ivoire vers ces pays.

Nouvelle publication de l'IDD sur la Sierra Leone

En mai, l'Initiative Diamants et Développement (IDD) a lancé une nouvelle publication, *Normes et lignes directrices pour le secteur des mines de diamants artisanales en Sierra Leone*. Ce guide vise à fournir des renseignements pratiques et une orientation aux fonctionnaires, aux organisations et aux sociétés intéressées au secteur des mines de diamants artisanales en Sierra Leone. Le guide est accessible à <http://www.ddiglobal.org/login/Upload/Standards%20&%20Guidelines.pdf>.

L'IDD espère réunir les gouvernements, les sociétés et les ONG afin de s'attaquer aux problèmes des mineurs de diamants artisans en Afrique. Plus d'un million de creuseurs de diamants artisans et leurs familles vivent et travaillent dans une pauvreté absolue, en marge de l'économie formelle, dans des pays qui se débattent pour se remettre des ravages de la guerre. L'Initiative Diamants et Développement planifie un mélange de projets sur le terrain, de dialogue politique, d'éducation et de mobilisation du public. L'IDD Internationale est enregistrée en tant que société de bienfaisance sans but lucratif aux États-Unis, et les bureaux de la direction sont à Ottawa, Canada.

AUTRES FACETTES

AutresFacettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication de Partenariat Afrique Canada. Les points de vue exprimés dans *AutresFacettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui de : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Irish Aid, le Centre de recherches pour le développement international, le Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile et plusieurs autres organismes.

Pour plus d'information, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada.

info@pacweb.org

<http://www.pacweb.org/>

ISSN : 1496-7502